



## 2. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Le Maire informe le Conseil que dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi "Engagement et Proximité" a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre, et les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget primitif, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi). A cet effet, le tableau relatif aux indemnités allouées au Maire et Adjoints au Maire est communiqué.

<b>NOM - Prénom</b>	<b>Mandat</b>	<b>Montant BRUT annuel</b>
Jean-Pierre ISSENHUTH	Maire Vice-Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein	12 578,16 euros 10 964,49 euros
Violaine MAGRIT	1 <sup>er</sup> Adjointe au Maire	5 277,96 euros
Hubert STRUB	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	5 277,96 euros

## 3. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la commission finances qui s'est tenue le 17 février 2025.

### Etude du compte administratif 2024

L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2024 a été présenté à la commission.

Le résultat de fin d'exercice cumulé, d'un montant de 53 729,25 €, reste relativement faible, mais a augmenté par rapport à la fin de 2023, qui était de 28 294,12 €, soit un excédent sur 2024, les 2 sections confondues, de 25 435,13 €, dû à la maîtrise des dépenses tout au long de l'année. Le Maire souligne qu'il est essentiel de poursuivre dans ce sens pour accroître le fonds de roulement.

Dans les faits marquants, il y a lieu de préciser 2 éléments :

- la vente de bois sur l'exercice 2025 d'un montant de 28 400 €
- la non-vente du terrain 1 rue Haute prévue pour 70 000 €.

### Préparation budgétaire 2025

Les membres de la commission étudient la proposition de budget de fonctionnement en dépenses et recettes. Celui-ci s'élève à 454 679,25 €, en hausse de près de 12,84 % par rapport à 2024, due principalement à l'excédent de fonctionnement reporté, et aux recettes exceptionnelles de ventes de bois de chauffage et bois d'œuvre. Le Maire précise qu'il convient d'être prudent car les recettes provenant de la forêt vont s'amenuiser dans un futur proche. Des dépenses de fonctionnement exceptionnelles sont également prévues au budget (contrôle des bornes et puits d'incendie, géodétection du réseau souterrain d'éclairage public, débardage, participation sur travaux de conformité PMR dans un logement communal)

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025, les bases étant déjà revalorisées d'office de l'ordre de 1,7 %.

Concernant le budget d'investissement, aucune grosse dépense n'est envisagée, dans l'attente de la vente éventuelle du terrain Rue Haute. Le budget d'investissement proposé s'élève à 135 939,04€.

La commission émet un avis favorable au budget proposé qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 7 avril 2025.

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les dépenses et les recettes de l'année 2024.

Après avoir étudié toute la situation financière, le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Violaine MAGRIT, Adjointe au Maire,

APPROUVE, à l'unanimité :

- le Compte Administratif 2024 qui est identique au compte de gestion du receveur, et qui s'énonce comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	328 374,43 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	417 642,72 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	182 312,58 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	146 773,54 €
<u>EXCEDENT GLOBAL :</u>	53 729,25 €

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 89 268,29 €,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat comme suit :

<u>POUR MEMOIRE</u>	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	28 294,12
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</u>	<u>60 974,17</u>
<u>EXCEDENT AU 31.12.2024</u>	<u>89 268,29</u>
Solde disponible	89 268,29
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (1068)	35 539,04
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	53 729,25

#### **6. COTISATION A LA CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS AGRICOLE**

Le Maire informe le Conseil que les cotisations foncières de l'assurance accidents-agricole s'élèvent à 9 275 € pour la commune d'Uttenheim en 2025.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de verser un montant de 3 500 € à la Caisse d'Assurance Accidents-Agricole au titre de la cotisation foncière de l'exercice 2025, par affectation du produit de la location de la chasse

## **7. MISSION ADAUHR – AVENANT DE CLOTURE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'approbation de la mission avec l'ADAUHR pour un accompagnement à la création d'un projet immobilier, logements et services, en date du 20 mars 2023. Le projet ayant pris une autre forme, il n'y a plus lieu de poursuivre cette mission. A cet effet, un avenant de clôture doit être formalisé.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de clôturer la mission de l'ADAUHR
- de charger le Maire de signer l'avenant de clôture

## **8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir les critères de versement de subvention pour les associations communales.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer les montants comme suit pour les associations communales pour 2025 :
  - part fixe annuelle de 220 € pour les associations suivantes :
    - ✓ Karaté Martial Arts
    - ✓ Association des Amis de l'Ecole de la Scheer
    - ✓ Association des Donneurs de Sang
    - ✓ Association Loisirs et Culture
    - ✓ Association des Beaux Fruits de la Scheer
    - ✓ Chorale Ste Cécile
    - ✓ Hell's a Poker
  - part variable annuelle de 15 € par enfant de moins de 18 ans ou étudiant et domicilié dans la commune pour Karaté Martial Arts, soit 60 €

## **9. AUTRES DEMANDES DE SUBVENTION**

### **9.1 Amicale des Maires**

Monsieur le Maire expose que l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein a pour mission de favoriser la convivialité et l'animation des collectivités. Les ressources financières de l'amicale sont constituées des cotisations des maires du canton, et des subventions que peuvent lui accorder les collectivités territoriales. Lors des assemblées générales, l'Amicale des Maires fait appel à la générosité des communes, en sollicitant une participation minimum de 0,10 € par habitant et par an. Le Maire propose de verser une subvention de 60 € comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 60 € à l'Amicale des Maires du Canton d'Erstein pour 2025

## **9.2 Autres subventions**

Le Maire fait part des demandes de subvention réceptionnées.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention de 60 € à chacune des associations suivantes :
  - Ecole Alsacienne de chiens guides d'aveugles
  - Le Souvenir Français
  - L'Association AFSEP

## **10. ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Fondation du Patrimoine pour une adhésion.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner son accord pour adhérer à la Fondation du Patrimoine
- de régler un montant de 100 € au titre de l'année 2025

## **11. AMENAGEMENT D'UN CHEMIN PIETON - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis de l'Entreprise BICK pour un montant de 10 252,80 € TTC pour la création d'un chemin piéton destiné à relier la partie sud du village à la zone de loisirs et sportive.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de création d'un chemin piéton non imperméabilisé pour un montant de 8 544 € HT, soit 10 252,80 € TTC auprès de la Société BICK B.H & FILS
- de charger le Maire de demander une subvention à la Région Grand Est au titre du coup de pouce rural
- d'autoriser le Maire à signer les documents y afférents
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2025

## **12. MOTION SIS67 – TEMPS D'ATTENTE AUX SERVICES D'ACCUEIL DES URGENCES DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DE TRANSPORT DE VICTIMES**

Le Maire fait part au conseil :

Depuis plusieurs années, le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises et depuis plusieurs années sur ce sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions :

DECIDE :

- d'adopter la motion du SIS67

### 13. DIVERS

1. Monsieur le Maire fait part des factures d'investissement payées en 2025 avant le vote du budget, suite aux dernières décisions prises :
  - Conception toiture maternelle : 1 224 €
  - FMS volet coiffeur : 1 151 €
  - Wirth élévation saule : 1 453 €
2. Le Maire rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a mis en place un service de covoiturage « Kòmm Mit », géré par Karos. L'application peut être téléchargée et permet d'être mis en relation avec d'autres usagers qui effectuent le même trajet.
3. Le Maire informe le conseil que la Région Grand Est a prévu de demander une participation aux communes pour le transport méridien des élèves. La Communauté de Communes a adressé un courrier signé de tous les maires.
4. Afin de finaliser les travaux à prévoir au budget primitif, et suite à la dernière commission travaux et des débats lors du conseil du 16 décembre, une nouvelle commission travaux est programmée samedi 8 mars à 11H, ouverte à tous les membres du conseil.
5. Le Maire fait part des recettes de vente de bois de ce début d'année suite au report de 2024
  - Bois de chauffage : 11 000 €
  - Bois d'œuvre : 17 400 €
6. Le Maire informe qu'il a fait appel à l'Entreprise Kretz pour le dessouchage de 3 arbres au terrain de foot.
7. Un avis défavorable a été donné pour l'achat de filets de volley-ball sur l'aire de jeux.
8. Au vu du peu d'engouement et de bénévoles, le conseil décide de ne pas faire d'opération « Ochterputz », et de revoir éventuellement à l'automne.
9. Le Maire soumet au conseil le plan du projet d'itinéraire cyclable entre Uttenheim et Westhouse. Le tracé fait encore l'objet de discussions après avoir étudié les solutions sur place. Il sera certainement nécessaire de déplacer légèrement la limite ouest du terrain de foot. Il restera à voir la prise en charge financière.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22H30.